



## Bulletin

# de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs  
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°565 de Juin 2009  
ISSN : 1250-3509



## Action collective ou individualisme ?



Retour sur une année  
scolaire 2008/2009  
d'actions et de luttes  
face à un gouvernement  
antisocial.

**Ensemble, réussissons le 13 juin 2009 !  
Bastille - Montparnasse 14 h 30**

Des actions, des avancées,  
un combat qui se poursuit  
grâce au syndicalisme.



**Soyons plus fort :**

**Syndiquez-vous dès maintenant pour 2009-2010 !**

Les militant(e)s du SNU.ipp/FSU proviennent d'horizons multiples. Ils assurent la diversité de la représentation de tous les collègues. Vous y êtes les bienvenu(e)s.

**Assurez la réussite de ce syndicalisme unitaire !**

**NOUVEAUX  
HORAIRE**

**Permanences  
du SNU.ipp 93**

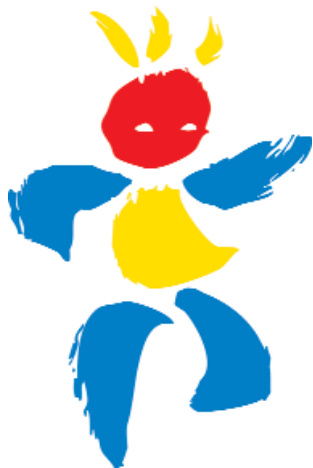
Lundi, mardi,  
jeudi, vendredi  
de 11 h à 13 h 30  
de 15 h 30 à 17 h 30

Mercredi :  
de 9 h 30 à 12 h  
jusqu'en juillet 2009  
et de 14 h à 16 h 30

**Tél. : 01.48.96.36.11**

**Fax : 01.48.96.36.80**

Pour poser  
une question



**Ensemble  
et unis  
nous sommes  
plus forts !**

**Les élus du SNU.ipp :**

- assurent la transparence et l'équité,
- vérifient et vous communiquent vos barèmes : permutations, promotions, mouvements,
- suivent vos dossiers,
- accompagnent les collègues chez l'IEN, l'IA,
- rédigent vos recours avec vous,
- vous aident lors des erreurs sur salaire et indemnités,
- organisent les débats pour construire des réponses collectives,
- articulent leurs interventions en CAPD et en CTP avec les luttes sur le terrain.



## EDITORIAL



**Manifestation  
unitaire  
Samedi 13 juin 2009  
Bastille  
Montparnasse  
14 h 30**

D'un commun accord, il est décidé de reprendre la banderole unitaire utilisée lors des précédentes manifestations (janvier, mars, 1er mai).

**«Ensemble,  
face à la crise,  
défendons l'emploi,  
le pouvoir d'achat  
et les services publics»  
Arrêt des suppressions  
d'emplois  
et augmentation  
générale des salaires  
et des retraites.**

Seul on ne peut rien. Si... On peut, pendant un temps, travailler plus pour gagner plus. On peut croire qu'on va «tirer son épingle du jeu». On peut se dire qu'on va «se la jouer perso» parfois en se lamentant sur l'absence d'action collective pour se donner bonne conscience.

Seul, on peut croire à l'idéologie qui consiste à idéaliser l'individu au détriment du groupe et du collectif. Seul, on peut se laisser berner par la supposée absence de conséquences des politiques destructrices d'emplois d'enseignants.

Sans informations autres que celles des médias dominants on peut ne pas mesurer les reculs qu'imposent la politique des «libéraux décomplexés».

La période est difficile pour le mouvement syndical qui construit l'unité face à un gouvernement inflexible dont l'objectif est de briser les résistances collectives. Pour encore mieux imposer son projet de société ultra compétitive où les solidarités sont brisées et où la réussite individuelle est la seule autorisée, le gouvernement utilise toutes les ficelles, y compris celles de la dénonciation par les personnels eux-mêmes de l'action collective. La période est d'autant plus difficile que plusieurs d'entre nous souhaiteraient que le mouvement syndical supplée les graves divisions politiques de la gauche.

Nous avons trop entendu cette année 2008/2009 de collègues nous dire qu'ils n'étaient pas informés des réformes en cours, et nous le reprocher. Les syndiqués sont informés. Les non-syndiqués ne le sont pas ou beaucoup moins...

Plusieurs d'entre-nous ont regretté l'espacement des journées nationales d'actions (29 janvier, 19 mars, 1er mai) et l'absence d'action significative le 26 mai. Nous aussi, mais nous n'accusons pas les directions syndicales de ceci ou cela, nous essayons de comprendre ce qui fait frein et nous construisons la suite. Nous savons que l'histoire du mouvement social ne s'arrête pas le 30 juin 2009, notre syndicalisme non plus !

**François COCHAIN**  
**Secrétaire général du SNUipp/FSU 93**

**Sommaire** : p.2 : Assurez la réussite de ce syndicalisme unitaire ! - p.3 : Editorial - p.4 et 5 : La formation des enseignants ; IUFM /Masterisation - p.6 : Négociations avec l'I.A. - p.7 : La maternelle - p. 8 : Jardins d'éveil p.9 : RGPP et généralisation des évaluations - p.10 : Comment se déroule le Mouvement complémentaire p.11 : Exeat 2009 ; Liste d'aptitude des P.E. ; Accès à la hors classe - p.12 : Le comité des droits de l'enfant Pétition - p.13 et 14 : Pré-syndicalisation 2009-2010 - p.15 et 16 : Bulletin d'adhésion.

Directeur de la publication : F. COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex , Tél. : 01.48.96.36.11. - Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>  
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

## La formation des enseignants gravement menacée par les décisions ministérielles

Le SNU.ipp a été  
beaucoup cité pendant  
la lutte des IUFM...  
Retour à ce que  
nous avons dit :

### Déclaration du SNUipp/FSU 93 au Conseil de Formation de Seine Saint Denis du lundi 11 mai 2009

Nous tenons à exprimer solennellement notre consternation devant la façon dont est géré par le ministère le dossier de la réforme de la formation des maîtres. Les ½ mesures prises par le gouvernement génèrent la rupture de confiance des personnels envers les principaux responsables de l'institution. A la différence du ministre, les personnels agissent depuis des semaines pour que ne soit pas bradée une des qualités de notre service public d'éducation : la formation en alternance avec une solide formation théorique. La question de l'élévation du niveau de formation des enseignants est trop sérieuse pour qu'elle devienne le terrain d'une bataille idéologique qui renvoie cette élévation du niveau à la seule responsabilité individuelle des candidats en exigeant d'eux qu'ils aient tout appris ou presque avant les concours.

Le SNUipp, favorable à une reconnaissance au niveau master du métier d'enseignant rappelle qu'il désapprouve totalement le caractère précipité et aventureux du dispositif actuel dont il demande l'abandon pour ouvrir de réelles négociations.

Le SNUipp demande solennellement aux ministres d'entendre cette exigence dans l'intérêt des élèves, des enseignants et des formateurs en maintenant l'ensemble du dispositif de préparation au concours, les épreuves au concours et d'année de stagiaire.

L'idéologie minimaliste du ministère en matière de formation initiale est la conséquence immédiate des restrictions budgétaires que le système éducatif va devoir supporter dans les années à venir : non seulement nous nous acheminons vers la fin de la formation théorique et vers une prise de fonctions directe sur le terrain, mais en plus il faudra, dès la prochaine rentrée faire avec 3000 postes de moins au concours. La mise en oeuvre de ces régressions en Seine Saint Denis nous fait passer de 750 PE2 à 540 à la rentrée prochaine, et cela va avoir une incidence directe sur les volumes de stages de formation continue.

Dans la logique de suppression de la formation initiale en alternance, la formation continue sur le temps de travail disparaît dans le projet ministériel alors qu'un nécessaire va et vient entre l'évolution des connaissances

et les pratiques pédagogiques à travers la formation continue est nécessaire.

Concernant la formation initiale, nous considérons que ces mesures, si elles étaient appliquées, entraîneraient une très grave dégradation de la formation et du recrutement des enseignants du premier degré et, à terme, une remise en cause des concours nationaux et une précarisation des personnels enseignants.

Ces mesures conduisent en effet à un affaiblissement inacceptable des contenus disciplinaires et professionnels de la formation initiale des maîtres : l'année de stage de formation en alternance rémunérée existant actuellement est supprimée dans le projet ministériel. Et les «stages» prévus pendant les deux années des «masters enseignement» ne sont nullement à même de compenser les effets néfastes de cette suppression – ou de sa réduction à une décharge symbolique lors de la première année d'exercice.

La précipitation qui a caractérisé la gestion de ce dossier, les incessants bricolages qui se succèdent depuis l'annonce de la réforme, les tergiversations, les annonces sans suite, les «mesures transitoires», les incertitudes maintenues sur les modalités des épreuves et les programmes du concours, ont créé un tel climat de confusion et de chaos qu'il est urgent et impérieux de reprendre totalement le dossier pour qu'émerge un projet intellectuellement et professionnellement cohérent.

Dans cette perspective nous prenons acte de l'annonce du ministre concernant le maintien en l'état pour 2010 du CRPE. Ce n'est cependant pas le cas dans le projet de décret en date du 15 avril 2009 qui stipule l'obligation d'une inscription en première année de master en même temps que l'inscription au concours.

Comme l'ensemble des collègues engagés dans la mobilisation contre les réformes actuelles, nous pensons que toute refonte des concours doit être arrêtée à l'issue d'une large concertation et de véritables négociations avec tous les acteurs de la formation des enseignants. Celles-ci supposent un retrait des projets actuels, un réexamen complet du dossier de la forma-